EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2022-85

Séance du 11 juillet 2022

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 05 juillet 2022, s'est réuni dans les locaux de la salle Tom Morel, sise 188 route des Fleuries – Thorens-Glières - 74570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 20 - Pouvoir : 3 - Votants : 23

OBJET : ADOPTION DU NOUVEAU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – DAUBERCIES M-C. – ESCALON-DESTRUEL J-S. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – ODORICO L. – PONTAIS M. – RÉVEILLON É. – REYDET N. – RIGOBERT S. - ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É

Excusés : ALLEGRET-PILOT A. (pouvoir à RUBIN-DELANCHY J-Y) – BURDIN C. (pouvoir à BOUCLIER S.) – DELILLE M. (pouvoir à ODORICO L.) – DITTA E.

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – CHEVALLIER M. – DUPONT C. – FILLION L. – HUCHET C. – NICOLAS A. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : RUBIN-DELANCHY J-Y.

Entendu l'exposé suivant :

Selon l'Article L551-1 du Code de l'Education, des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (P.E.D.T.) associant notamment, aux services et établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, d'autres administrations, des collectivités territoriales, des associations et des fondations, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'Etat.

La commune de Fillière a adopté en 2019 un projet éducatif de territoire pour la période 2019-2022. Ce projet arrive à échéance cette année.

Il est donc nécessaire d'en adopter un nouveau. Un travail de bilan a été réalisé pour la période 2019-2022 et une concertation mise en place avec les acteurs du territoire. Il débouche de ce travail un nouveau projet éducatif de territoire couvrant la période 2023-2025.

Ce nouveau plan contient 4 orientations stratégiques :

- Accompagner le développement de l'enfant, sous toutes ses formes : autonomie, découverte du sport, de la culture, ...
- Sensibiliser au développement durable : couche lavable, zéro gaspi, atelier récup, ...
- Ancrer les acteurs dans le territoire : multiplier les actions interstructures, travailler avec les acteurs du territoire (associations, agriculteurs, acteurs économiques), travailler sur la notion de « territoire résistant » en travaillant sur les différentes commémorations, ...
- Favoriser le vivre-ensemble : promouvoir la mixité, lutter contre le harcèlement scolaire, ...

Par ailleurs, un enseignement du PEDT précédent conduit à revoir la gouvernance de ce nouveau plan. Pour qu'il vive, le comité de pilotage se réunira à minima une fois par an, fin

mai, pour faire un bilan de l'année et préparer la période suivante. Des réunions thématiques pourront être mises en place entre les réunions du comité.
Une évaluation annuelle sera conduite pour s'assurer de l'atteinte des objectifs.

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Éducation et notamment son article 551-1 qui définit le Projet Educatif de Territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement du Projet Educatif de Territoire pour les 3 prochaines années scolaires (2022-2025),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en place du Projet Educatif de Territoire avec les institutions signataires et à procéder à toutes les formalités en résultant.

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le :
Publication/affichage le 18 JUIL. 2022

Pour le Maire empêché,
la première adjointe,
Laure ODORICO

COMMUNE DE FILLIERE R.F. (Haute-Savoie)

Pour le Maire empêché,
la première adjointe,
Laure ODORICO

COMMUNE DE FILLIERE R.F. (Haute-Savoie)